

PROCES VERBAL

du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

23 novembre 2011

PROCES VERBAL APPROUVE PAR LE CEVU DU 3 AVRIL 2012

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est r uni en s ance pl ni re le :

Mercredi 23 novembre 2011

14h00

Pr sidence de l'Universit  – salle du Conseil

COLLEGE ENSEIGNANT A ET B

MEMBRES PRESENTS

Coll ge enseignants A

M. Eric DELABAERE, M. Serge BLONDEL, M. Aziz BALLOUCHE.

Coll ge enseignants B

M. Dominique JONCHERAY, M. Christophe DANIEL, Melle Sandra PALMERO, M. Jean-Ren  MORICE, Mme Sabine MALLET, M. Guillaume Nicolas.

MEMBRES ABSENTS

M. Adnan MECHBAL, Mme Isabelle RICHARD, Mme Genevi ve MAURAS.

MEMBRES EXCUSES

M. Didier LE GALL

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION

M. Fabrice GUERIN, Mme Monique SAUNIER.

COLLEGE "BIATOSS"

MEMBRES PRESENTS

Melle Emilie BOMAL

Mme Monique BERNIER

AYANT DONNEES PROCURATION :

Mme Brigitte BICHET, Mme Christine BEDU.

COLLEGE « ETUDIANTS »

MEMBRES PRESENTS

Melle Sonia NOUR, Melle Sandrine POUPET, Melle Charlotte GODIN, Melle Enora BLANCHARD, M. Victor LARGUIER, M. Guillaume IFRAH, M. François BOUIN.

ABSENTS :

M. Alexandre WADOUX
M. Abdel Aziz SOULTANE
M. Anas CHADIL
M. Thibault ALBRESPY
M. Julien VAIDIE
M. François le MASNE DE CHERMONT
M. Pierre GENTILHOMME.

EXCUSEE : Melle Jade DE VECCHIS

COLLEGE « PERSONNALITES EXTERIEURES »

MEMBRES PRESENTS

Mme Le Gac, représentante de la Région

MEMBRES EXCUSES : M. Cyrille LAHEURTE, Représentant de la CCI Maine et Loire

AYANT DONNE PROCURATION

Mme PLAUD, Directrice du CLOUS d'Angers.

ABSENTS

M. Philippe MUSSET, Représentant du comité d'expansion

MEMBRES INVITES

PRESENTS :

M. Pulido, représentant de l'IUFM 49
M. Prouchet, Directeur du SUAPS
Mme Bentejac, Médecin du SUMPPS
M. Boujon, Directeur du SUIO
M. Meignen, Vice Président à l'analyse et à la prospective

MEMBRE ABSENT : Le représentant de l'Inspectrice d'Académie

SOMMAIRE

1. Informations.....	3
2. Contrat quinquennal :	3
3. Présentation du Centre de santé (SUMPPS).....	6
4. Bilan « BAIP ».....	6
5. Bilan sur l'évaluation des formations de Licence 1.....	7

1. Informations

M. Martina ouvre la séance.

M. Delabaere souligne l'augmentation des inscriptions à 2,52 % à périmètre constant. Le nombre d'étudiants pour 2011/2012 devrait atteindre les 19000 toujours à périmètre constant.

M. Delabaere recense les appels à projets "IDEFI" qui ont été déposés en relation avec l'Université d'Angers :

- 1 projet où la Faculté de Médecine est impliquée en relation avec l'Université de Nantes et ONIRIS suivi par I. Richard,
- 1 projet dans le cadre du réseau REMIS (niveau L) avec un pilotage de G. Mauras
- 1 projet du réseau IUT (réseau national) où le département GEA est impliqué suivi par JL Cledy
- 1 projet suivi par F. Galand (UNF3S)
- 1 projet piloté par l'université du Maine englobant les 3 universités. Pour Angers ce projet est suivi par Philippe Violier et concernerait un master de tourisme.

M. Martina indique qu'un support financier du PRES est possible dans le cadre de la finalisation des dossiers dans le mesure où au moins deux établissements relevant du PRES sont concernés.

Le CALEP, salon formation/profession aura lieu le 8, 9, 10 décembre prochain. L'université disposera de 72 m2 en open space. Ce cadre unifié permettra d'être plus attrayant vis à vis de l'ensemble du public.

2. Contrat quinquennal :

Positionnement du Ministère sur l'offre de formation

La réunion au Ministère le 22 novembre a été très intéressante avec des interlocuteurs très au fait des dossiers, près à prendre en compte la politique de l'établissement. Il a été cependant rappelé que les habilitations restent du ressort du Ministère.

Les réponses argumentées devront être remontées fin décembre.

M. Martina fait part des réponses orales du Ministère sur les demandes d'habilitations :

Licence Lettres Sciences Politiques

- MESR : AVIS TRES RESERVE

- **Conclusion visite 22 novembre au MESR :**

La DGESIP maintient son avis défavorable. Une note de l'université est attendue après concertation et réflexion avec l'IRCOM. Piste envisagée : inscription de la formation comme parcours de la Licence Lettres

Licence Ingénierie des services

- MESR : AVIS RESERVE EN L'ETAT

La dénomination de la mention doit être modifiée pour être conforme à la nomenclature.

Formation organisée sur 3 sites (Angers, Cholet, Saumur)

La formation est très spécialisée, et son positionnement par rapport à une licence professionnelle est problématique. On voit mal notamment quelles sont les mentions de master ouvertes aux titulaires de cette licence. Il serait souhaitable de rapprocher cette formation de la licence SEG, par exemple sous forme de parcours, afin de renforcer son caractère généraliste

- **Conclusion visite 22 novembre au MESR :**

Une note de l'université est attendue sur cette Licence qualifiante répondant aux réserves de la DGESIP (notamment sur les masters vers lesquels s'orientent les étudiants)

Licence sciences exactes et naturelles

- MESR : AVIS DEFAVORABLE (cf. L3 suspendu pour MEF)

- **Conclusion visite 22 novembre :**

Intégration comme parcours de la licence en sciences du vivant - géosciences

Licence ingénierie et management de la sante

- **MESR :** AVIS TRES RESERVE

Cette licence s'articule avec un Master portant un intitulé similaire et traduit l'offre de formation d'une ancienne Licence "technologies et entreprises" qui a été repositionnée. Beaucoup trop spécialisée dès le départ, cette proposition présente par conséquent un caractère "tubulaire", qui n'est pas en conformité avec l'esprit de spécialisation progressive propre au LMD.

- **Conclusion visite 22 novembre :**

Une note de l'université est attendue sur cette Licence qualifiante répondant aux réserves de la DGESIP

Master Lettres et langues

MESR : Avis défavorable sur la spécialité « Création d'expériences sonores et visuelles »

- **Conclusion visite 22 novembre :**

Suppression de la spécialité (Création d'expériences sonores et visuelles)

Master Langues Etrangères, Affaires et Commerce

MESR : AVIS RESERVE EN L'ETAT

- **Conclusion visite 22 novembre :**

L'université n'est pas directement concernée. Les réserves portaient sur la partie manuelle (nouveau dossier transmis par l'université du Mans)

Master DROIT PUBLIC

■ MESR : AVIS TRES RESERVE EN L'ETAT

– **Conclusion visite 22 novembre :**

La DGESIP maintient son avis défavorable sur les spécialités "Etudes juridiques sur le territoire" et "Droit des interventions publiques". Une fusion des deux spécialités est demandée. L'université a 3 semaines /1 mois pour transmettre une nouvelle maquette de spécialité unique (R&P)

Spécialité Management et droit des organisations scolaires. La spécialité deviendrait "Gestion et développement des organisations scolaires". La DGESIP vérifie le dossier déposé par l'Université de Marne la vallée (convention nationale)

Spécialité Ethique, Norme et Santé. Une note de l'université est attendue (substantielle puisqu'il s'agit d'une création de spécialité)

Master BANQUE, FINANCE, ASSURANCE

■ MESR : AVIS RESERVE EN L'ETAT

Formation en 3 ans, héritée d'un ancien IUP.

L'adossement à la recherche doit être consolidé, et la formation organisée selon le dispositif LMD. Une seule spécialité présente des effectifs significatifs. L'autonomie de cette mention devrait être reconsidérée.

- [01]GESTION DE PATRIMOINE (B) Effectifs en forte diminution (13 étudiants), qui ne justifient pas le maintien d'une spécialité indépendante. Avis défavorable.
- [02]SERVICES FINANCIERS AUX ENTREPRISES (A) Cette spécialité devrait être rapprochée d'une mention plus large.
- **Conclusion visite 22 novembre :** L'université envoie un argumentaire pour répondre aux réserves de la DGESIP

Master MANAGEMENT

■ MESR : AVIS RESERVE

– **Conclusion visite 22 novembre :**

L'université envoie un argumentaire pour justifier de l'existence de 2 masters en management et soutenir les spécialités :

- marketing des services et revenue management (liens avec l'ESSCA)
- ressources humaines et organisations innovantes (réorientation en formation continue)
- MIM et MFCI (formations motrices, double-diplômes...)

L'université retire la spécialité : management territorial des services de proximité

Master de psychologie

- Avis du MESR : Avis défavorable en l'état sur la création de la spécialité « Psychologie de l'orientation tout au long de la vie » (Angers), dont les objectifs recoupent ceux de plusieurs autres formations du même type offertes au plan national.

Le dossier inclut deux autres spécialités, portées par les facultés catholiques d'Angers, spécialités qui sont clairement redondantes (voire concurrentielles) par rapport à celles des établissements publics concernés :

- « Psychologie clinique »
- « Psychologie sociale et du travail »

- **Conclusion suite à la réunion du 22 novembre :** Le MESR précisera son positionnement par rapport aux spécialités de l'UCO. Le MESR contactera le porteur de projet « psychologie de l'orientation tout au long de la vie » pour des compléments d'information. La question se pose sur les possibilités d'emplois en sortie de ce master.

Master TECHNOLOGIES INNOVANTES

■ MESR : AVIS DEFAVORABLE en l'état
L'intitulé de la mention est beaucoup trop large. La spécialité "Innovation upside-down" nécessite de voir son intitulé clarifié et son contenu rendu plus lisible. En l'état, il est objectivement impossible de savoir quel type de formation est sous jacent, qui plus est avec une forte ouverture internationale. Ceci pose aussi la question du parcours "Information stratégique" de la spécialité "Innovation et transfert", sans doute difficile à appréhender de l'extérieur.

- **Conclusion visite 22 novembre :**
L'université envoie un argumentaire (en termes de compétences) pour répondre à l'avis de la DGESIP.

3. Présentation du Centre de santé (SUMPPS)

Mme Marie-Christine Bentejac, médecin au SUMPPS présente ce point (cf Annexe 1).

M. Joncheray souhaite savoir si une communication entre le SUMPPS et les responsables de formation sur les étudiants en difficultés existe actuellement et quel rôle doit jouer l'enseignant ?

Mme Bentejac répond que le lien se fait, mais les échanges de conseils doivent rester confidentiels. Les enseignants doivent signaler les étudiants en difficultés.

Mme Mallet ajoute que dans le sens inverse les enseignants doivent aussi être alertés.

Mme Bentejac rappelle qu'il doit y avoir un accord de l'étudiant avant toute communication d'informations pour éviter les risques de rupture du lien.

Une campagne sur le mal être et le suicide a été menée récemment à travers des affichages dans les cités ou les restaurants universitaires avec une information sur les conduites à tenir.

4. Bilan « BAIP »

M. Boujon indique que depuis la LRU il y a obligation de présenter devant le CEVU un bilan annuel sur le BAIP.

Il présente ce point (Annexe 3).

Sur les diapositives présentant l'évolution des conventions de stages éditées, la baisse constatée entre 2009/2010 et 2010/2011 peut s'expliquer pour une petite partie par le fait que maintenant les conventions de stages en laboratoires ne sont plus éditées. Il s'agit de conventions d'accueil en laboratoire (plus sous apogée).

Mme Mauras indique que pour l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé, les chiffres ne sont pas représentatifs du nombre de stages effectués. En effet, il y a des stages obligatoires mais pas d'édition de conventions sous apogée.

M. Delabaere ajoute également que l'IUT Angers n'utilise pas le module convention sous apogée contrairement à l'IUT Cholet.

M. Delabaere met au vote ce bilan, le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

5. Bilan sur l'évaluation des formations de Licence 1

M. Meignen présente ce point (annexe 2).

A la suite de l'exemple des étudiants de PACES qui remplissent le questionnaire à la fin des épreuves du concours, une discussion s'engage sur le blocage d'un créneau pour tous les étudiants.

Mme Palmero ajoute que pour les examens en Droit, Economie et gestion, les étudiants ne sont pas forcément tous présents. Il faut prendre en compte les spécificités.

M. Morice se demande si le CEVU peut se prononcer sur le fait d'imposer le questionnaire dans un créneau défini de façon globale pour toutes les formations.

M. Delabaere estime que cette piste est envisageable. Il ajoute que l'évaluation est très liée au contrat d'objectifs et de moyens, les cibles « établissement » devront se retraduire au niveau des filières.

M. Meignen confirme que les 10 indicateurs nationaux devront être déclinés dans les composantes avec le COM. Si les étudiants considèrent le questionnaire comme utile, ils répondront plus facilement. Il ne s'agit pas seulement d'avoir un bon indicateur.

En réponse à l'interrogation de Mme Mauras sur le fait de motiver les enseignants, M. Meignen informe que certaines universités attribuent des bonus qualité en fonction des mesures prises à la suite des résultats de l'évaluation.

M. Delabaere rappelle que le questionnaire « imposé » doit être également utilisable. Le taux de réponse peut être très satisfaisant mais les résultats inexploitable.

M. Meignen indique que les référents « évaluation » et directeurs de composantes recevront prochainement l'ensemble des rapports d'évaluation.

Dans les composantes, ces rapports seront analysés par le comité de perfectionnement. Puis, les résultats et les actions envisagés devront être présentés au CEVU.

Cette année, les questionnaires de L1, LP et MP seront repropasés à la demande des composantes. Il est envisagé de faire une évaluation de L3. Cette évaluation est intéressante car ces étudiants ont bénéficié du plan licence depuis le début. Ce questionnaire fera l'objet de questions spécifiques par composante.

Sur l'évaluation des enseignements, la nouvelle équipe pourra réfléchir à des modalités plus complètes.

6. Conventions :

I Convention relative à la licence professionnelle « Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables » :

M. Delabaere annonce que cette convention est reportée au prochain CEVU.

I Convention relative au M1-STIS (parcours Ingénierie de la santé et des bioproduits) et à la formation menant au DE Cadre de Santé :

M. Delabaere informe que cette convention reprend les termes de la convention de l'année passée. Les étudiants sont des infirmiers ayant une expérience professionnelle. L'université d'Angers est associée à la sélection sur dossier des étudiants (assimilée à une procédure de VAP). L'annexe présente les équivalences entre les unités du M1 STIS et les unités de la formation menant au diplôme de cadre de santé. Il n'y a pas de semestrialisation.

M. Ifrah considère que pour un master 1, les universitaires ne sont pas très présents.

Mme Mauras ajoute que beaucoup d'IFSC ont une culture professionnalisante « auto gérée ».

M. Delabaere met au vote cette convention. Elle est adoptée à l'unanimité.

7. Dossiers FSDIE

- Demande de subventions de l'association Fé2a : « soirée handisport » 2 décembre 2011 :

M. Delabaere présente ce projet. Il s'agit d'organiser une soirée en collaboration avec le SUAPS afin de sensibiliser les étudiants, au handicap à travers le sport. Ces étudiants pourront avoir une approche ludique de handicaps par différentes activités. Cette soirée permettra également de promouvoir le téléthon et l'AFM. Les bénéfices de cette manifestation seront donc reversés au téléthon.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité pour une subvention d'un montant de 240 euros.

8. Approbation du procès verbal : CEVU du 21 septembre 2011

M. Delabaere met au vote ce procès verbal. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

Le Président de l'Université

Daniel MARTINA

La Directrice des Enseignements et de la Vie Etudiante

Brigitte BRAULT

Le Vice Président du CEVU

Eric DELABAERE